

Fin d'études et fin versement pension

Par Charlotte Q, le 03/01/2013 à 14:57

Bonjour.

Dans le cas où la pension alimentaire est dûe jusqu'à la fin des études, j'aimerais savoir à quel moment on considère que les études sont terminées? Quand la personne ne se réinscrit pas à la rentrée dans un cursus?

Et si elle abandonne en cours d'année et prend un travail?

Merci pour vos réponses.

Par Charlotte Q, le 22/01/2013 à 14:05

Up!

Par Legalacte, le 22/01/2013 à 14:15

Bonjour,

Normalement, la pension alimentaire est due jusqu'à ce que la personne trouve du travail et puisse vivre avec son salaire.